

PROJET EOLIEN DE LA ROMAINE

Comité de Pilotage éolien n°6 du 5 mai 2022

Compte rendu de la réunion

INTRODUCTION

La 6^{ème} réunion du Comité de pilotage (COFIL) du projet éolien de La Romaine a eu lieu le 5 mai 2022 à 18h30 à la salle du conseil municipal de La Romaine à Pont-de-Planches. 15 participants et 3 représentants du porteur de projet étaient présents : Florian Checco, chef du projet éolien de La Romaine ; Arnaud Michel, responsable territoire est France et Paul Ricossé, responsable concertation. Les membres du comité ont été avertis de la tenue de cette réunion par l'envoi d'un courrier ou d'un courriel. La liste des membres du COFIL présents lors de cette réunion sont les suivants :

- NOEL Arnaud
- LOUGNOT Marie
- GAUTHIER Marie-Thérèse
- RELANGE Christine
- JOLLIOT Caroline
- RELANGE Roger
- SAINTAUBIN Jean-Marie
- FRANCHEQUIN Alain
- LOMBARDOT Benjamin
- GIRARD Olivier
- DEVILLERS Laurent
- NOEL Daniel
- CHOLLEY Christophe
- JEAN Eric
- DECAUDIN-MILLOT Sylviane

L'objectif de ce COFIL était de faire un point sur le dépôt du projet, l'état d'avancement de son instruction et d'échanger autour du contexte énergétique français dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine et de la reprise économique.

LE DÉROULEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

Une fois l'ensemble des participants installés, les représentants du porteur de projet se sont présentés puis le chef de projet a énoncé en introduction ce qui avait été réalisé lors des précédentes réunions.

HISTORIQUE ET ORDRE DU JOUR DES PRÉCÉDENTS COPIL

1^{ère} RÉUNION DU COMITÉ (14/12/2018)

- Présentation d'ENERTRAG
- Le projet (historique depuis 2017 ; la zone d'étude ; les grandes caractéristiques du projet)
- Les retombées économiques du projet (loyer ; fiscalité)
- Le déroulement du projet (études ; planning etc.)

2^{ème} RÉUNION DU COMITÉ (22/11/2019)

- Les études (vent, écologie et acoustique)
- Atelier sur le paysage (5 points de vue retenus)
- Le démantèlement

3^{ème} RÉUNION DU COMITÉ (02/09/2020)

- Bilan de l'avancement et planning du projet
- Premiers résultats de l'étude paysagère et écologique
- Atelier de travail sur l'implantation des éoliennes (4 éoliennes proposées)

4^{ème} RÉUNION DU COMITÉ (01/04/2021)

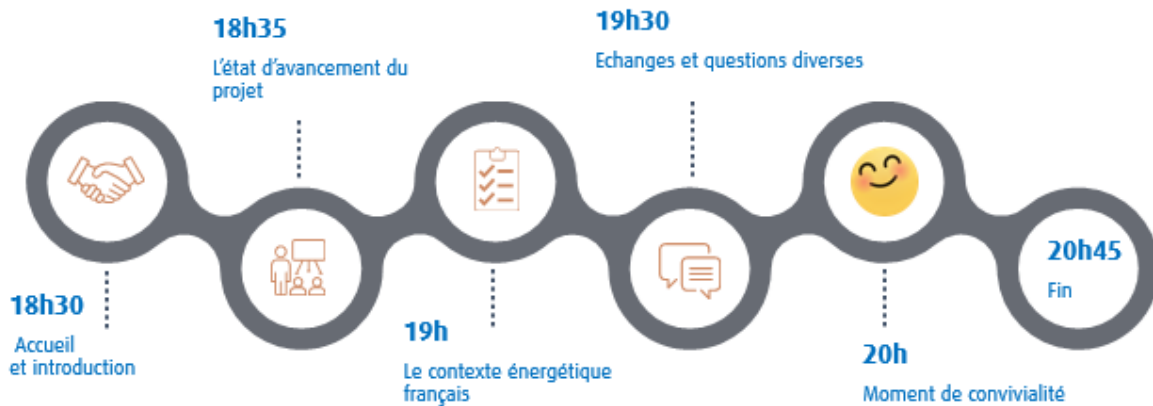
- L'éolien en forêt et échange avec l'ONF
- Implantation retenue
- Retombées économiques du projet
- Discussions sur les mesures compensatoires et d'accompagnement

5^{ème} RÉUNION DU COMITÉ (08/07/2021)

- Résultats des études avec implantation
- Présentation des mesures compensatoires et d'accompagnement retenues
- Etapes du projet après le dépôt du dossier

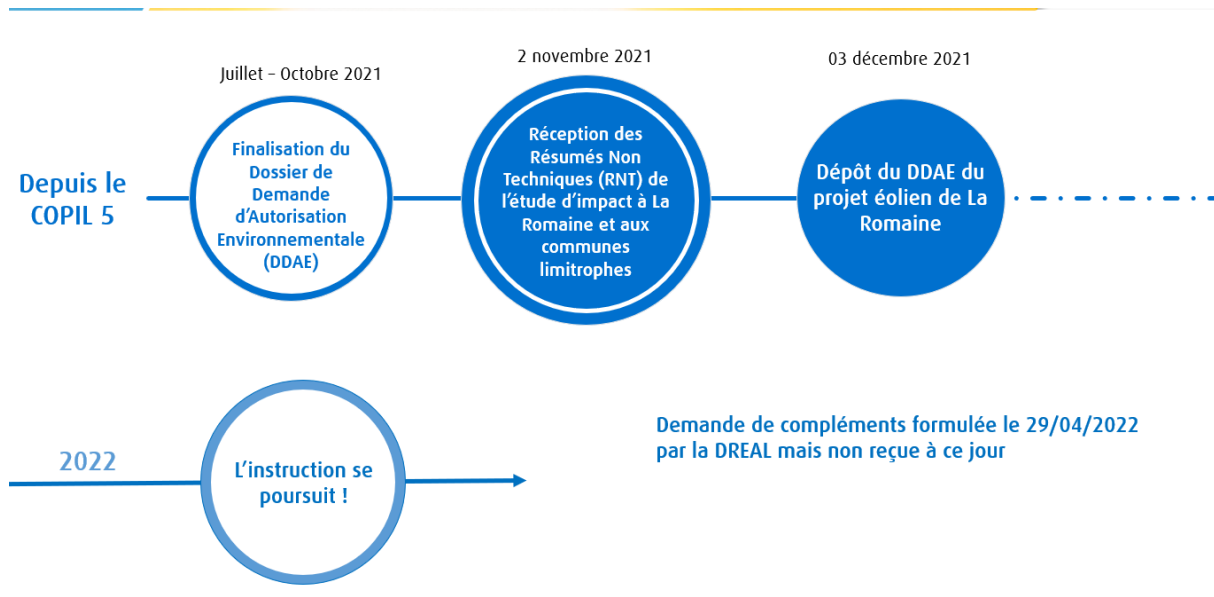
L'ordre du jour a ensuite été énoncé pour cette 6^{ème} réunion du COPIL.

ORDRE DU JOUR DU COPIL 6



ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le chef de projet Florian Checco a rappelé les dernières avancées du projet depuis la dernière réunion du COPIL en juillet 2021. Le document suivant issu du support de présentation présente ces avancées.



La 5^{ème} réunion du Comité du Pilotage s'est conclue par la présentation de l'ensemble des mesures compensatoires et d'accompagnement relatives à l'implantation du projet éolien retenues grâce au travail réalisé lors la réunion du COPIL 4.

Jusqu'au mois d'octobre, le porteur de projet a mené la finalisation du **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** qui comporte l'ensemble des documents qui doivent être déposés en Préfecture pour lancer la phase d'instruction. Ce dossier comporte notamment :

- **L'étude d'impact environnementale notée EIE** (plus de 600 pages hors annexes), qui évalue et analyse les risques d'incidences environnementales potentiels découlant du projet éolien prévu en s'appuyant sur de multiples thématiques :
 - o le milieu physique (topographie, eau, risques naturels),
 - o le milieu naturel (faune et flore),
 - o le milieu humain (urbanisme, tourisme, réseaux)
 - o la santé,
 - o le patrimoine et le paysage etc.

- Le **Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale** (environ 100 pages), qui synthétise toutes les parties de l'étude d'impact et facilite la lecture pour le public.

- **L'étude de dangers** (plus de 120 pages), qui précise les risques auxquels le projet éolien peut exposer la population, directement ou indirectement en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'ouvrage. Cette étude vise ainsi à prévenir et réduire les risques des installations industrielles.

- Le **Résumé non technique de l'étude de dangers** (moins de 20 pages), qui synthétise l'analyse de l'étude de dangers

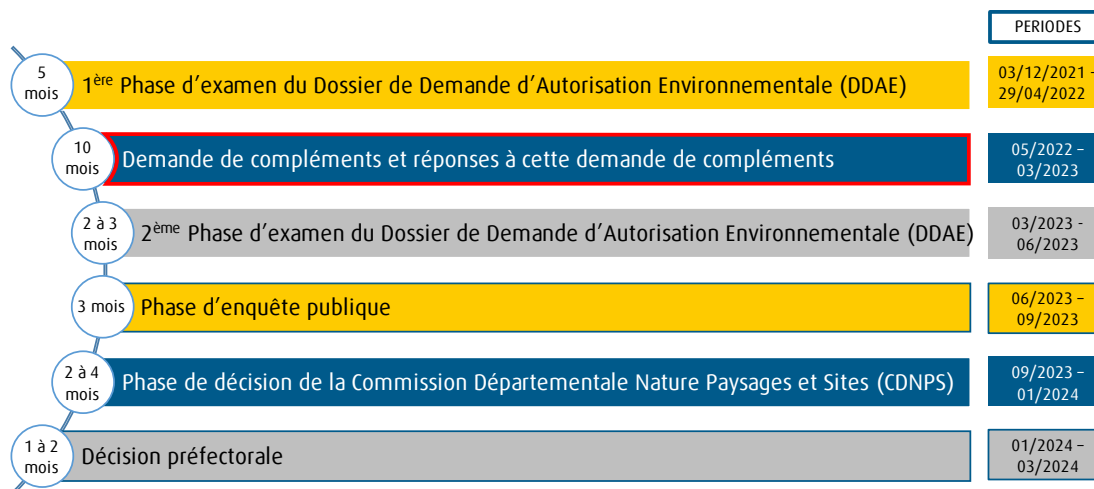
Depuis la loi ASAP 7 décembre 2020, « *le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent **adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact*** ». Ces résumés ont donc été envoyés à la fin du mois d'octobre 2021 et reçus pour la dernière commune le 2 novembre 2021.

Le DDAE a donc été déposé 1 mois après, soit le 3 décembre 2021 pour entamer sa période d'instruction.

Les services instructeurs (ex : DDT, DREAL, ARS, ONF, SDIS, Architecte des Bâtiments de France etc.) ont été saisis pour examiner une première fois le dossier. Comme il avait été présenté lors de la 5^{ème} réunion, cette phase se conclue très souvent par une demande de compléments aux études fournis dans le dossier déposé pour affiner certaines analyses demandés par les services et avoir un dossier le plus à jour possible avant une potentielle enquête publique.

En l'occurrence, une demande a été formulée le 29 avril 2022 et reçue après la réunion du COPIL à destination du porteur de projet. ENERTRAG bénéficie à ce stade d'une durée de 10 mois pour répondre aux demandes de l'administration et continuer l'instruction de notre dossier, soit jusqu'au début du mois de mars 2023. Le calendrier des étapes du projet, présenté lors du COPIL 5, a ainsi été mis à jour et ajouté ci-dessous.

LES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER



Pour plus d'informations sur les différentes étapes présentées ci-dessous issues de la présentation, nous vous invitons à prendre connaissance du précédent compte rendu du COPIL 5 sur le site internet du projet : <https://la-romaine.parcs-eoliens-enertrag.fr/>.

CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS ET EUROPÉEN

Compte tenu du contexte actuel de l'énergie avec la hausse des prix de l'énergie, le porteur de projet a choisi de faire un point pour mieux comprendre le contexte énergétique en France et en Europe actuel.

Marché européen de l'électricité et évolution des acteurs

Pendant les années 90, alors que la plupart des marchés nationaux de l'électricité et du gaz naturel étaient toujours des monopoles, l'Union européenne et les États membres ont décidé de libéraliser ces marchés et de les ouvrir progressivement à la concurrence en vue de créer un marché européen de l'énergie. Comme tous les marchés uniques, celui-ci a un objectif clair : **aligner les prix pour tous les pays membres et créer un prix de gros commun quels que soient les coûts de production nationaux**. Conséquence : même si les producteurs français produisent de l'électricité à coût faible, ils la vendent au prix du marché européen.






Plusieurs directives de libéralisation (appelées « Paquets énergie ») ont été adoptées au niveau européen à partir de 1996 pour l'électricité et de 1998 pour le gaz en vue de leur transposition dans les systèmes juridiques des États membres à l'échéance de 1998 (électricité) et 2000 (gaz).

Ce processus a ainsi conduit à séparer les activités des acteurs historiques tel Electricité De France (EDF) en France :

- La production est d'abord ouverte à la concurrence ;
- Le transport et la distribution sont séparés juridiquement et conservent un monopole "naturel", chargé de mettre à disposition sans discrimination les réseaux publics aux différents fournisseurs ;
- La fourniture est ensuite progressivement ouverte à la concurrence.

Le tableau ci-dessous montre les évolutions des acteurs de l'énergie depuis la mise en place du marché européen de l'énergie en France.

Le cas français

Type d'activité	Avant années 1990	Depuis années 1990
Production		
Transport (lignes hautes et très hautes tension)		
Distribution (lignes basses tension)		
Fourniture d'électricité		

Contexte des prix du marché

La France est l'un des pays où l'électricité est la moins chère à produire en Europe notamment grâce à son mix énergétique reposant notamment sur l'énergie nucléaire et aux énergies renouvelables (hydraulique, éolien et solaire).

Pourtant, depuis la fin d'année 2021, on constate en France (également en Europe) une évolution des prix de l'électricité et du gaz à la hausse. Ce phénomène s'étant amplifié avec le début de la guerre en Ukraine en février 2022.

Pourquoi alors les prix de l'électricité ont augmenté depuis le début d'année 2022 ?

La création du marché européen de l'électricité s'est accompagnée de la mise en place de règles pour assurer une certaine homogénéité des prix au niveau des états membres.

Une des principales règles est que le **tarif de l'électricité (prix de gros) ne doit jamais être inférieur au coût de production de n'importe quelle centrale en Europe**. Or, il s'agit souvent d'une centrale à charbon ou au gaz, beaucoup plus chère. Cela permet à l'Europe d'éviter la panne géante.

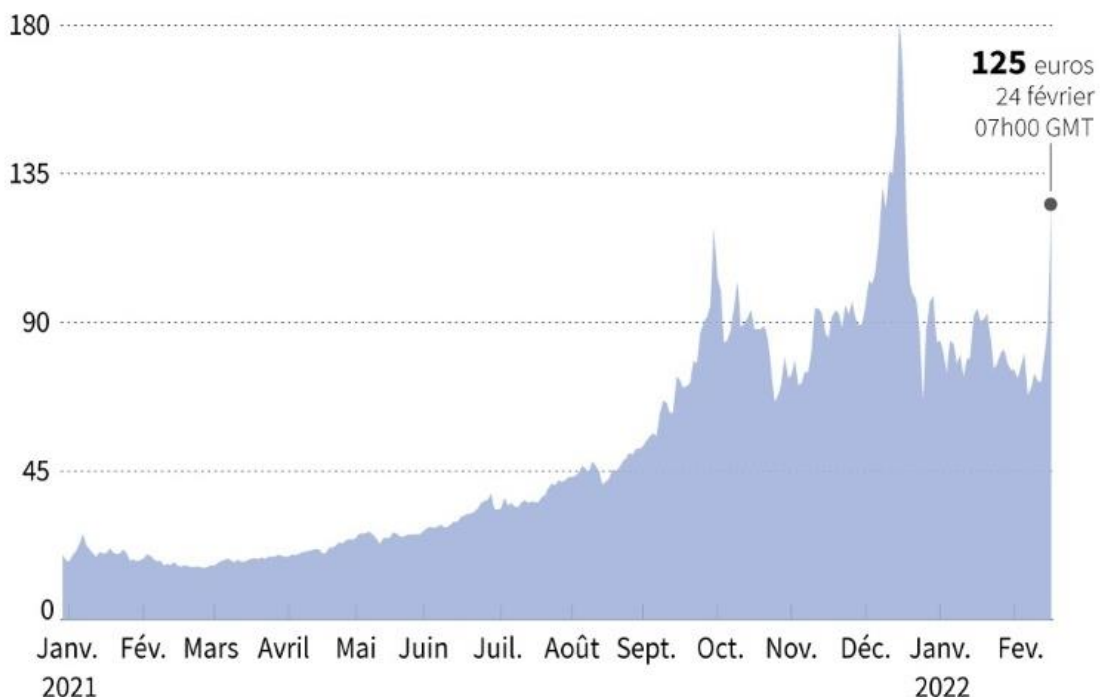
En effet, pour faire face à la demande, on fait appel aux sources de production par ordre de coût croissant : d'abord les énergies renouvelables (le solaire et l'éolien), puis l'hydraulique, le nucléaire et en cas de forte demande les centrales à gaz. Lorsque la demande est forte, en hiver par exemple, le prix d'équilibre en Europe est donc calqué sur le coût de fonctionnement des centrales à gaz, les plus onéreuses. Cette logique a pour but de permettre au dernier moyen de production utilisé de rentrer dans ses coûts de fonctionnement.

Si on plafonne le prix d'équilibre à 70 €, celui qui a une centrale à gaz qui coûte 100 € refusera de mettre sa production à disposition du marché alors qu'il est rémunéré 70 €. Or, à ce jour ce type de centrale est encore nécessaire en Europe puisque l'électricité ne se stocke pas. Il en résulte donc que tout le monde est payé au même prix.

Le problème est que le prix de gros du gaz a explosé depuis la reprise économique des pays de l'Union européenne post-covid 19 et a encore grimpé avec la guerre en Ukraine (cf. graphique ci-dessous). Ce facteur va impacter fortement les entreprises françaises sur le court et moyen terme car celles-ci ne payent pas un prix de l'électricité comme celui des particuliers mais un prix qui se rapproche du prix de gros. Cela va ainsi augmenter progressivement les charges des entreprises et donc les prix de vente des produits/prestations de service dans les prochains mois, voire années, à venir.

Prix du gaz naturel en Europe

Évolution des prix sur le marché de référence* en euros par MWh



*Marché néerlandais TTF

Source : Bloomberg, valeurs à la fermeture, à l'exception du 24 février



Enfin, les charges d'EDF n'ont cessé d'augmenter afin de couvrir les coûts d'entretien et de maintenance de son système de production électrique national et en particulier les maintenances des centrales nucléaires reportées de 2020 et 2021 à cause du Covid.

Fluctuation des prix de l'électricité actuellement



Comme le montre le graphique ci-dessus, issu du site de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) qui montre les prix de l'électricité sur le marché européen chaque jour, en un an le prix de gros de l'électricité en France est passé de 65 €/MWh à 281 €/MWh, soit une hausse de plus de 400 %.

Les consommateurs payent en partie cette hausse des prix mais sont protégés par des tarifs réglementés de l'électricité et le bouclier tarifaire mis en place en 2022, la différence de prix étant supportée par l'Etat français.

Cette situation inédite en Europe repose la question de l'avenir énergétique de la France qui permettra de faire face au changement climatique, de décarboner l'économie française et plus généralement d'assurer l'indépendance énergétique.

Le futur énergétique français (1/2)

RTE a réalisé un rapport sur l'avenir énergétique de la France à horizon 2050¹.

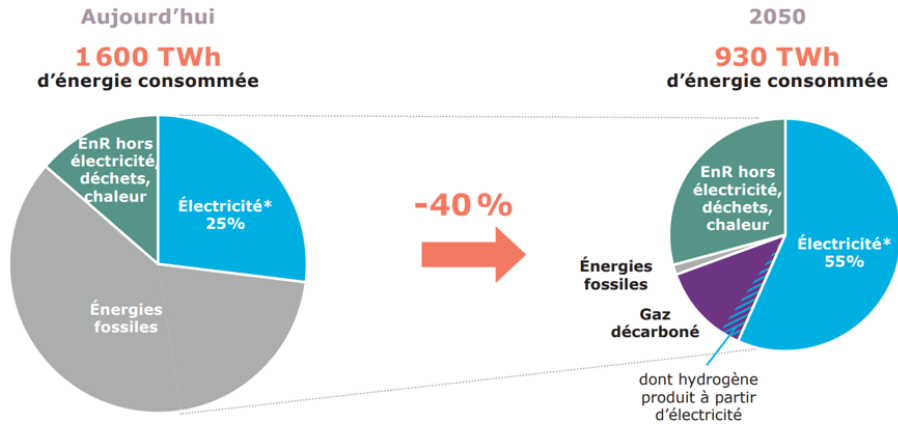
Dans ce rapport, il est attendu que la France se dirige vers une diminution globale l'énergie consommée d'ici 2050 de près de 40 % par rapport à aujourd'hui. Cette diminution se fera en particulier du côté des énergies fossiles (pétrole et gaz) avec dans le même temps, la montée en charge et un basculement de la consommation vers plus d'énergie électrique. Cette tendance s'explique notamment par le changement progressif du parc automobile français vers des véhicules électriques et hydrogènes et en réindustrialisant le pays, en électrifiant les procédés, qui augmentera la consommation d'électricité mais en réduisant l'empreinte carbone de la France.

Les ressources importées (pétrole, gaz, charbon) en France concernent 45 à 50 % de notre énergie finale aujourd'hui et devront être réduites pour atteindre un plus haut niveau d'indépendance énergétique et réduire notre empreinte carbone.

¹ RTE, Futurs énergétiques 2050 : ["Futurs énergétiques 2050" - Consommation et production : les chemins de l'électricité de RTE pour la neutralité carbone | RTE \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/fr/actualites/les-chemins-de-l-electricite-de-rte-pour-la-neutralite-carbone)

Le graphique ci-dessous précise l'évolution projetée de la consommation d'énergie en France se fera progressivement vers plus d'énergie électrique.

Consommation d'énergie finale en France et Stratégie Nationale Bas Carbone



RTE - Futurs énergétique 2050 (02/2022)

Le futur énergétique français (2/2)

Pour permettre à la France d'atteindre les besoins en production d'électricité à horizon 2050, RTE propose 6 scénarios de mix énergétiques crédibles en fonction de la stratégie énergétique qui sera choisie par la France. Ces 6 scénarios s'échelonnent d'un scénario où 100 % de l'électricité est produite à partir d'énergies renouvelables jusqu'à un scénario où le nucléaire prédomine.

Le tableau de synthèse ci-après montre que quel que soit le scénario projeté il est attendu :

- Minimum 50 % d'énergie électrique produite à partir d'énergies renouvelables (EnR)
- La puissance électrique issue de l'éolien devra être multipliée par 2,5 à 4 à l'horizon 2050

	NARRATIF	RÉPARTITION DE LA PRODUCTION EN 2050	CAPACITÉS INSTALLÉES EN 2050 (EN GW)*				
			Solaire	Éolien terrestre	Éolien en mer	Nucléaire historique	Nouveau nucléaire
M0 100% EnR en 2050	Sortie du nucléaire en 2050 : le déclassé des réacteurs nucléaires existants est accéléré, tandis que les rythmes de développement du photovoltaïque, de l'éolien et des énergies marines sont poussés à leur maximum.		~ 208 GW (soit x21)	~ 74 GW (soit x4)	~ 62 GW	/	/
M1 Répartition diffuse	Développement très important des énergies renouvelables réparties de manière diffuse sur le territoire national et en grande partie porté par la filière photovoltaïque. Cet essor sous-tend une mobilisation forte des acteurs locaux participatifs et des collectivités locales.		~ 214 GW (soit x22)	~ 59 GW (soit x3,5)	~ 45 GW	16 GW	/
M2.3 EnR grands parcs	Développement très important de toutes les filières renouvelables, porté notamment par l'installation de grands parcs éoliens sur terre et en mer. Logique d'optimisation économique et ciblage sur les technologies et les zones bénéficiant des meilleurs rendements et permettant des économies d'échelle.		~ 125 GW (soit x12)	~ 72 GW (soit x4)	~ 60 GW	16 GW	/
N1 EnR + nouveau nucléaire 1	Lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs, développés par paire sur des sites existants tous les 5 ans à partir de 2035. Développement des énergies renouvelables à un rythme soutenu afin de compenser le déclassé des réacteurs de deuxième génération.		~ 118 GW (soit x11)	~ 58 GW (soit x3,3)	~ 45 GW	16 GW	13 GW (soit 8 EPR)
N2 EnR + nouveau nucléaire 2	Lancement d'un programme plus rapide de construction de nouveaux réacteurs (une paire tous les 3 ans) à partir de 2035 avec montée en charge progressive. Le développement des énergies renouvelables se poursuit mais moins rapidement que dans les scénarios N1 et M.		~ 90 GW (soit x8,5)	~ 52 GW (soit x2,9)	~ 36 GW	16 GW	23 GW (soit 14 EPR)
N03 EnR + nouveau nucléaire 3	Le mix de production repose à part égale entre les énergies renouvelables et le nucléaire à l'horizon 2050. Cela implique d'exploiter le plus longtemps possible le parc nucléaire existant, et de développer de manière volontariste et diversifié le nouveau nucléaire (EPR 2 + SMR)		~ 70 GW (soit x7)	~ 43 GW (soit x2,5)	~ 22 GW	24 GW	~ 27 GW (soit ~14 EPR + quelques SMR)

Ces tendances s'expliquent car même dans un scénario où l'énergie nucléaire se redéployerait massivement (cf. scénario N03 avec 14 EPR à créer), le changement climatique oblige les économies à plus de résilience, c'est-à-dire à une meilleure résistance face aux chocs. La résilience de notre production électrique ne peut donc s'envisager qu'en multipliant les sources d'énergies potentiellement disponibles que sont le soleil, le vent, l'eau et l'uranium pour faire face à tout phénomène météorologique.

En effet, les deux énergies actuellement dominantes en France pour produire de l'énergie électrique sont le nucléaire et l'hydraulique. Or, ces deux énergies sont en réalité dépendantes de la ressource en eau et on constate depuis 2017 une multiplication des épisodes de sécheresse qui viennent mettre en difficulté la production de ces centrales durant ces périodes.

Le rapport du GIEC 2022



Le 4 avril 2022, les experts du climat de l'ONU qui font partie du GIEC ont publié un nouveau rapport consacré aux solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces préconisations ont pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C comme cela avait été convenu avec l'Accord de Paris en 2015. Il y a une nécessité à agir avant 2025.

L'agriculture est, sans aucun doute, parmi les activités humaines, une de celles qui reste le plus directement influencée par le climat, malgré l'augmentation de sa productivité dans le cas des pays développés. Le changement climatique aura donc un impact sur la production.

- Accroissement de la teneur en gaz carbonique et autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère
- Élévation de la température
- Modification des régimes pluviométriques
- Évolution de la couverture nuageuse

BON A SAVOIR

Un site internet est dédié au projet sur lequel sont disponibles l'ensemble des bulletins d'information, bilans des réunions du comités de pilotage et les informations générales sur l'actualité du projet. L'adresse est la suivante : <https://la-romaine.parcs-eoliens-enertrag.fr/>